

Périscolaire de Gassin

☎ : 04.94.56.53.48

URGENCE : 06 24 71 91 84



REGLEMENT INTERIEUR



Heures d'ouverture de la salle

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7 h 30 – 9 h 00 et 16 h 30 - 18h 30

TARIF

1, 50 € le matin et 2 € l'après-midi

Age de 6ans (scolarisé en CP) à 11 ans (CM2)

Cette salle ne pouvant accueillir que 25 enfants en même temps, les parents sont priés de s'inquiéter des places disponibles avant de laisser leurs enfants.

Les entrées et sorties de la salle culturelle, ainsi que les trajets sont **sous l'entière responsabilité de leurs parents.**

Cette salle fonctionnera sous la direction de Virginie CAUVET et Patricia JOUIS.

En aucun cas, elles ne seront responsables des enfants en dehors de la salle culturelle (sauf en cas de sorties organisées).

Les enfants pourront participer librement aux différents ateliers qui leur seront proposés dans le cadre d'une animation à thème, ainsi qu'aux sorties sportives ou culturelles.

QUI CASSE PAIE

En cas de bris volontaire ou de chahut, des sanctions seront prises contre les enfants (voir expulsion). L'assurance Responsabilité Civile des parents sera demandée à l'inscription.

La municipalité se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement si cela s'avère nécessaire et à tout moment.

A fournir

- ☞ 1 photo d'identité,
- ☞ Le dossier complet, rempli et signé,
- ☞ Une photocopie du carnet de vaccination,
- ☞ Une photocopie de l'assurance,
- ☞ Un certificat de travail de chaque parent,
- ☞ Pour les parents divorcés ou séparés, une photocopie du jugement.

Merci